

PLAQUETTE DE VENTE

**1000 PREMIERS JOURS
ET PETITE ENFANCE**

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024

PROGRAMME DE FORMATION

1000 premiers jours et petite enfance : parcours périnatal et développement de l'enfant

Public :

Responsables de structure, travailleurs sociaux et animateurs de l'accompagnement social

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Durée de formation :

14 heures

2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 18 00 25 23 ou par email : contact@bsan.academy

Objectifs :

L'objectif de cette formation est de fournir aux professionnels de la petite enfance et de l'accompagnement social, des connaissances approfondies sur le parcours périnatal et le développement de l'enfant durant les 1000 premiers jours de vie. Elle vise à améliorer les pratiques et l'accompagnement des familles pendant cette période cruciale.

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique.

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, papiers, ordinateur, vidéoprojecteur

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes : questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagnée d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées par BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK

Contact mail uniquement

rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 07 Pôle Astier-Froment BP 606 07007 Privas cedex

0 800 070 700

mdph@ardeche.fr

Le Prix :

3 000,00 € TTC

QUELQUES CHIFFRES:

Nombre de stagiaire	Atteinte des objectifs	Pertinence du programme	Satisfaction globale	Appréciation de l'organisme de formation
14	85,71 %	85,71%	71,43 %	92,86%

PROGRAMME

2 jours, 14 heures

Jour 1 – 1000 premiers jours et Accompagnement Périnatal

Module 1 : Concept des 1000 premiers jours (1 heure) :

- Importance de la prévention précoce et éclairage sur les vulnérabilités de cette période

Module 2 : Déclaration de grossesse et démarches administratives (1 heure)

- Procédures et formalités liées à la déclaration de grossesse.
- Rôle des différents acteurs de santé et sociaux dans le suivi administratif de la grossesse.

Module 3 : Consultations prénatales (2 heures) :

- Objectifs des consultations prénatales.
- Fréquence et planning des consultations tout au long de la grossesse.
- Contenu des consultations : suivi médical, conseils de prévention, dépistage éventuel de complications.

Module 4 : Entretiens prénatal et post-natal précoces (2 heures) :

- Définition et objectifs des entretiens prénatal et post-natal précoces.
- Rôle des professionnels de santé dans la conduite de ces entretiens.
- Importance des entretiens pour le soutien psychologique, l'information sur la parentalité et la mise en place de réseaux de soutien.
- Exercices pratiques de simulation d'entretiens pour renforcer les compétences d'écoute active et de communication avec les parents.

Module 5 : Mobilisation des ressources disponibles dans la communauté (1 heure) :

- Identification des services sociaux locaux offrant un soutien aux familles en difficulté.
- Collaboration avec les professionnels de santé pour un suivi médical et psychologique adapté.
- Recours aux associations de soutien familial pour des groupes de parole, des activités parent-enfant, etc.
- Evaluation

Jour 2 – Développement de l'enfant et Soutien aux Parents

Module 1 : La parentalité (1 heure) :

- Définition de la parentalité
- Signification de la notion de "famille"
- Pourquoi s'intéresser à la parentalité dans le cadre des 1000 premiers jours ?

Module 2 : Théorie de l'attachement (1 heure) :

- Concepts fondamentaux de la théorie de l'attachement : lien parent-enfant, sécurité affective, exploration et base de sécurité.
- Impact des différents styles d'attachement sur le développement de l'enfant et sur les relations futures.

Module 3 : Besoins de l'enfant (2 heures) :

- Besoins physiologiques de l'enfant : alimentation, sommeil, soins corporels.
- Besoins affectifs de l'enfant : amour, sécurité, attention.
- Besoins développementaux de l'enfant : exploration, stimulation, apprentissage.

Module 4 : Repérer les signes de fragilité chez les parents (2 heures) :

- Signes de dépression post-partum chez la mère et le père.
- Manifestations de l'épuisement parental et du stress familial.
- Comportements parentaux inadaptés liés à des difficultés personnelles ou relationnelles.

Module 5 : Mises en pratique (1 heure) :

- Etudes de cas, discussions en groupe, mises en situation pratiques, jeux de rôle
- Evaluation

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA en matière d'accessibilité numérique.

1.RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2.ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3.GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » au Client. « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » ou par voie électronique à : « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA ». En particulier, « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « BSaN Academy LANDY RAZANAMAHEFA » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de VERSAILLES sera seul compétent pour régler le litige.